



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de transfusion sanguine

Question écrite n° 60934

Texte de la question

M Denis Jacquat demande à M le ministre de la santé et de l'action humanitaire s'il entend associer, à l'avenir, plus largement les donneurs de sang bénévoles à la gestion de la transfusion sanguine. Étant donné la désaffection et la chute des collectes, il serait bon, en mettant en exergue le bénévolat, de remotiver les Français en faveur du don du sang.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Centre national de transfusion sanguine et, de façon plus large, l'ensemble du système transfusionnel français ont effectivement fait l'objet de vives critiques qui ont suscité, notamment chez les donneurs de sang bénévoles, des inquiétudes si ce n'est un certain découragement. Il est toutefois important de rappeler que, si cette situation a engendré une diminution partielle des dons du sang, celle-ci ne s'est pas traduite par une quelconque insuffisance puisque la totalité des besoins ont été couverts. Afin de renforcer la sécurité transfusionnelle, le ministre de la santé et de l'action humanitaire a engagé une réforme importante du dispositif transfusionnel qui repose en premier lieu sur la création d'un groupement d'intérêt public destiné à être transformé en établissement public, l'Agence française du sang. Cet organisme définira les règles médicales, scientifiques, administratives et financières que devront respecter l'ensemble des centres et postes de transfusion sanguine. En deuxième lieu, l'ensemble des activités de fractionnement du plasma sera désormais assuré par un organisme public unique, le Laboratoire français du fractionnement, qui sera placé sous le contrôle direct de l'agence. Concernant le don de sang qui reste l'élément primordial et indispensable au bon fonctionnement du dispositif transfusionnel, le ministre s'est engagé à soutenir très activement la Fédération française des donneurs de sang bénévoles qui lancera dès cette année une importante campagne d'information et de sensibilisation publique sur le don de sang bénévole. Cette initiative devrait donc permettre de retrouver un potentiel de donneurs stables, d'inciter de nouvelles personnes à faire don de leur sang et de parvenir ainsi à l'autosuffisance. La conjonction de ces mesures permettra de restaurer pleinement la confiance tant des donneurs qui sont en droit de connaître l'usage qui est fait de leur sang que des patients qui doivent savoir qu'ils bénéficient des garanties sanitaires les plus élevées.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60934

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3790